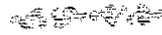


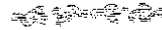
**ASSOCIATION
ESCAPADE 13**

Hôtel du Département
52, avenue de Saint Just
13013 MARSEILLE



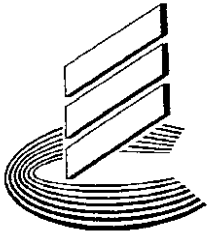
RAPPORT GENERAL
du Commissaire aux Comptes

Clôture au 31 décembre 2006



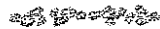
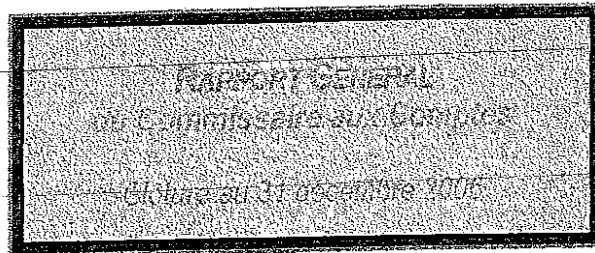
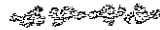
ACM Consultants
Cabinet BIZAILLON & Associés

17, boulevard Augustin Cieussa
Immeuble "Le Gallion"
13007 MARSEILLE



ASSOCIATION ESCAPADE 13

Hôtel du Département
52, avenue de Saint Just
13013 MARSEILLE



En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006 sur :

- ✚ *Le contrôle des comptes annuels de l'association ESCAPADE 13 tels qu'ils sont joints au présent rapport,*
- ✚ *La justification de nos appréciations.*
- ✚ *Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.*

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans la partie "Règles et méthodes comptables de l'annexe" :

- Le 22 novembre 2001, l'administration fiscale a précisé que l'association ESCAPADE 13 ne relevait pas des impôts commerciaux après un nouvel examen des éléments du dossier, lesquels en 2000 avaient abouti à assujettir l'association aux impôts commerciaux.

Un changement de méthode comptable a été appliqué à partir de 2001, il résulte de la nécessité de présenter dans le compte de résultat de l'association les seules dépenses financées par la subvention de fonctionnement allouée par le Conseil Général.

Ainsi, les opérations relatives à des prestations destinées aux adhérents et partiellement financées par ces derniers sont désormais comptabilisées dans des comptes de la classe 8 à raison de la quote-part non couverte par la subvention.

Cela concerne les séjours, les voyages, les stages, les soirées et manifestations diverses...

- L'association ESCAPADE 13 verse pour le compte du Conseil Général des Bouches du Rhône les indemnités liées aux médailles du travail. Ainsi, l'association a versé en 2006 les indemnités relatives à la promotion de juillet 2005 (51.793€), janvier 2006 (39.521 €) et Juillet 2006 (47.780 €). Les indemnités relatives à la promotion de juillet 2005 avaient fait l'objet en 2005 d'une provision pour charges à payer d'un montant de 51.789 €. Cette dépense avait été rattachée à l'exercice 2005 alors que le financement de cette dépense apparaît dans les comptes sur l'exercice 2006.

II. JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de la sécurité financière du 1^{er} août 2003, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- L'annexe expose, dans les "Règles et méthodes comptables", la nécessité de présenter, dans le compte de résultat de l'association :
 - Les seules dépenses financées par la subvention de fonctionnement allouée par le Conseil Général,
 - Le décalage existant pour les médailles du travail entre la comptabilisation de la charge (2005) et le constat d'une partie du produit (2006)

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies en annexe.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Marseille, le 31 mai 2007
Le Commissaire aux Comptes
ACM Consultants
Cabinet BIZAILLON & Associés


Alexandre BIZAILLON

BILAN ACTIF

	31/12/2006		31/12/2005	
	Brut	Amort. dépréciat.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevts, licences, logiciels, drts & val. similaires				
Fonds commercial (1)	10 334.97	10 334.97		
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	18 779.97	18 779.97	87.70	461.40
Installations techniques, matériel et outillage industriels	50 092.62	50 004.92		
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes			91.47	91.47
Immobilisations financières (2)				
Participations	91.47			
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				500.00
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières			179.17	1 052.87
TOTAL (I)	79 299.03	79 149.86	179.17	1 052.87
Comptes de liaison				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	178 534.89		178 534.89	146 088.76
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances d'exploitation (3)				
Créances usagers et comptes rattachés	73 292.97	11 824.44	61 468.53	52 529.55
Autres créances	277 327.89		277 327.89	221 478.58
Valeurs mobilières de placement				
Instrument de trésorerie	94 252.24		94 252.24	43 484.52
Disponibilités	34 750.64		34 750.64	35 609.83
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL (II)	658 158.63	11 824.44	646 334.19	499 191.24
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I à V)	737 457.66	90 944.30	646 513.36	500 244.11
(1) dont droit au bail				
(2) dont à moins d'un an				
(3) dont à plus d'un an				
ENGAGEMENTS RECUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisé par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				

BILAN PASSIF

	31/12/2006	31/12/2005
	Net	Net
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	5 367.12	5 367.12
<i>Dont legs et don. avec contrepartie d'actifs immo.. subv. d'invest. affectés à des biens renouvelables</i>	5 367.12	5 367.12
Ecarts de réévaluation		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	716 157.35	716 157.35
Autres réserves	- 509 142.04	- 499 215.32
Report à nouveau	210 946.78	- 9 926.75
RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit)		
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultats sous contrôle des tiers financeurs		
Ecarts de réévaluation		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)	(I) 423 329.21	212 382.40
TOTAL	(II)	
Comptes de liaison		
		17 687.00
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	(III)	17 687.00
TOTAL		
FONDS DEDIES		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources	(IV)	
TOTAL		
DETTES (I)		
Emprunts obligataires	1 404.29	938.94
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières divers (3)	143 428.60	98 819.60
Avances et acomptes reçus sur commandes	66 821.78	106 948.46
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	- 0.50	1 136.83
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	9 200.82	57 679.72
Autres dettes	2 329.16	4 651.16
Produits constatés d'avance (1)	(V) 223 184.15	270 174.71
TOTAL	(VI)	
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	(I à VI)	646 513.36
		500 244.11
(1) Dont à moins d'un an (A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	79 755.55	171 355.11
(1) Dont à plus d'un an (A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	1 404.29	938.94
(2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		
(3) dont emprunts participatifs		
ENGAGEMENTS DONNES		

COMPTES DE RESULTAT

	31/12/2006	31/12/2005
	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Production vendue	58 940.60	101 203.67
Prestations de services	58 940.60	101 203.67
MONTANT NET DES PRODUITS D'EXPLOITATION		
Production stockée		
Production immobilisée	882 200.00	950 000.00
Subventions d'exploitation	17 687.00	16 200.00
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Collectes		
Cotisations	3.26	20.41
Autres produits	958 830.86	1 067 424.08
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	(I)	
CHARGES D'EXPLOITATION	19 957.00	56 035.80
Achats de marchandises		
Variation de stocks (marchandises)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)	730 562.59	952 635.32
Autres achats et charges externes (2)		378.00
Impôts, taxes et versements assimilés	2 858.21	46 279.01
Salaires et traitements	1 172.76	18 336.80
Charges sociales		
Autres charges de personnel	373.70	1 749.98
Dotations aux amortissements sur immobilisations		
Dotations aux dépréciations sur immobilisations	8 566.00	
Dotations aux dépréciations sur actif circulant		
Dotations aux provisions pour risques et charges	593.55	1 101.06
Autres charges	764 083.81	1 076 515.97
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (3)	(II)	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION	(I-II)	194 747.05
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	(III)	
Excédent attribué ou déficit transféré	(IV)	
Déficit supporté ou excédent transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
De participations (4)		
Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (4)	268.60	201.59
Autres intérêts et produits assimilés (4)		
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		
Différences positives de change	12 368.30	1 384.56
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	12 636.90	1 586.15
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	(V)	
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	151.01	193.10
Intérêts et charges assimilées (5)		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	151.01	193.10
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	(VI)	
2 - RESULTAT FINANCIER	(V-VI)	12 485.89
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	(I-II+III-IV+V-VI)	207 232.94

COMPTES DE RESULTAT

	31/12/2006	31/12/2005
	Total	Total
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	15 805.06	12 189.34
Sur opérations en capital	5 000.00	1.66
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	20 805.06	12 191.00
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	17 091.22	14 418.91
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	17 091.22	14 418.91
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	3 713.84	- 2 227.91
apôts sur les bénéficiaires		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	992 272.82	1 081 201.23
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX)	781 326.04	1 091 127.98
5- SOLDE INTERMEDIAIRE	210 946.78	- 9 926.75
+ Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		
	210 946.78	- 9 926.75
6- EXCEDENT OU DEFICIT		
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs	8 273.16	8 503.77
(2) dont redevances sur crédit-bail mobilier		
dont redevances sur crédit-bail immobilier		
(3) dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(4) dont produits concernant des entreprises liées		
(5) dont intérêts concernant des entreprises liées		
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Produits		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL		
Charges		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations		
Personnel bénévole		
TOTAL		

ESCAPADE 13

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

*52 Avenue de Saint Just
13256 MARSEILLE CEDEX 20*

ANNEXE COMPTABLE

Règles et méthodes comptables

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 - articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2006 dont le total est de 646 513.36 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de : 210 946.78 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2006 au 31/12/2006.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis par le conseil d'administration.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- Le PCG 1999 approuvé par arrêté ministériel du 22 Juin 1999
- la loi n° 83 353 du 30 Avril 1983
- le décret 83 1020 du 29 Novembre 1983
- les règlements comptables :
 - 2000-06 et 2003-07 sur les passifs
 - 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs
 - 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Positionnement de l'association vis à vis des impôts commerciaux

Le 8 novembre 1999, l'association Escapade 13 a interrogé l'administration fiscale pour s'assurer du régime fiscal qui lui était applicable. Cette dernière a fait part de ses recommandations, en mars 2000, en précisant que :

- l'association avait une gestion désintéressée,
- qu'elle intervenait dans un secteur d'activité concurrentiel.

Elle a, en conséquence, décidé d'assujettir l'association aux impôts commerciaux.

Le 29 juin 2000, l'association Escapade 13 a répondu à l'Administration fiscale en manifestant son désaccord. Elle a exposé à cette dernière que :

- l'activité de gestion et d'organisation d'Escapade 13 était non rémunérée,
- l'objectif unique de l'association n'est pas de vendre des séjours ou des activités mais de rechercher les moyens pour assurer sa mission sociale auprès du Conseil Général des Bouches du Rhône,
- l'association n'a pas de vocation commerciale car les sommes versées par les membres de l'association ne constituent pas une prestation vendue par Escapade 13 mais le montant de leur participation à une prestation vendue par un tiers. Il n'y a donc pas vente et il ne peut y avoir concurrence.
- la seule et unique ressource de l'association est représentée par une subvention allouée par le Conseil Général, pour réaliser sa mission sociale.

Le 22 novembre 2001, l'administration fiscale, après un nouvel examen des éléments du dossier, a alors précisé que l'association Escapade 13 ne relevait pas des impôts commerciaux.

Cette analyse engage l'administration fiscale au sens de l'article L 80 B du livre des procédures fiscales.

Méthode de comptabilisation

Ce changement de méthode résulte de la nécessité de présenter dans le compte de résultat de l'association les seules dépenses financées par la subvention de fonctionnement allouée par le Conseil Général.

On rappellera que cette subvention finance :

- les coûts structurels de l'association,
- le budget spécifique affecté conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 qui précise que "l'Etat, les collectivités locales et leurs établissements publics peuvent confier à titre exclusif la gestion de tout ou partie des prestations dont bénéficient les agents à des organismes à but non lucratif ou à des associations nationales ou locales régies par la loi du 1 juillet 1901 relative au contrat d'association."

Ainsi, l'association Escapade 13 a décidé de modifier la présentation de ses comptes annuels à compter du 1er janvier 2001. Ce changement de présentation ne concerne que les opérations relatives aux activités proposées aux adhérents, qu'elles soient totalement ou partiellement financées par l'association. Elles regroupent ainsi :

- l'ensemble des dépenses engagées dans le cadre de la fête du personnel (location de matériels, achats de nourriture, charges de personnel, etc...)
- les prestations "sociales" assurées par l'Association : distribution de bons d'achats dans le cadre de la rentrée scolaire, octroi de secours non remboursables, etc...
- les prestations destinées aux adhérents mais qui font l'objet d'une participation versée par ces derniers. Cela concerne les séjours, les voyages, les stages, les soirées et manifestations diverses, les cours de langues, etc...

Ces opérations sont désormais comptabilisées dans des comptes de la classe 8 et font l'objet d'un plan comptable spécifique, prenant pour origine le plan comptable des associations.

L'équilibre de ces activités financées par les adhérents est obtenu par le versement du budget spécifique prélevé sur le fonctionnement d'Escapade 13 et dont le détail figure dans les tableaux analytiques ci après.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires).

Conformément aux dispositions du Plan comptable général, modifié par :

- le règlement CRC 02-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs modifié par le règlement CRC 03-07,
- le règlement CRC 04-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs,

l'association a réalisé une analyse de son actif immobilisé conduisant aux points suivants :

- il n'a pas été identifié de composant d'une valeur significative,
- la durée d'amortissement pratiquée ne fait apparaître aucun écart significatif avec la durée d'utilisation réelle des biens,
- au 31/12/2006, aucun indice de perte de valeur n'a été identifié. L'association n'a donc réalisé aucun test de dépréciation.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie des biens .

- | | |
|------------------------------|-----------|
| - Matériel audiovisuel Hi Fi | 3 ans |
| - Matériel activité | 3 ans |
| - Matériel de transport | 5 ans |
| - Mobilier de bureau | 3 ans |
| - Mobilier | 10 ans |
| - Matériel de voile | 3 à 5 ans |

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagements

Une convention a été passée entre l'association Escapade 13 et le Conseil Général des Bouches du Rhône le 02/01/1996. Cette convention est renouvelable par tacite reconduction. Elle prévoit les conditions de mise à disposition gracieuse des locaux, du personnel et des divers moyens d'exploitation.

Le Conseil Général des Bouches du Rhône met à disposition de l'association :

- des bureaux pour une surface totale de 166 m².
- 16 agents répartis selon les catégories suivantes : 2 agents catégorie A, 2 agents catégorie B et 12 agents catégorie C (avenant n° 2).
- divers matériel de bureau et informatique faisant l'objet d'un inventaire détaillé.

Au 31/12/2006, les agents mis à dispositions de l'association sont au nombre de 9 incluant la directrice : 2 agents catégorie A et 7 agents catégorie C.

Subvention

Le Conseil Général des Bouches du Rhône alloue annuellement une subvention de fonctionnement à Escapade 13. Cette subvention donne lieu à la signature d'une convention. L'évolution de cette subvention au cours des 5 derniers exercices est la suivante :

- Exercice 2001	€	1 074 765	
- Exercice 2002	€	1 074 765	
- Exercice 2003	€	1 212 199	(dont 12 000 € alloué spécifiquement pour le financement de la fête du personnel)
- Exercice 2004	€	970 000	
- Exercice 2005	€	950 000	
- Exercice 2006	€	882 200	

Médailles du travail versées aux agents du Conseil Général

L'association ESCAPADE 13 verse pour le compte du Conseil Général des Bouches du Rhône les indemnités liées aux médailles du travail pour les salariés ayant atteint une ancienneté d'au moins 20 ans. Il existe deux promotions par an : en janvier et en juillet. Les indemnités versées sont comptabilisées en charge dans les comptes de l'association.

- Au titre de l'exercice 2005, l'association avait versé les indemnités suivantes :

- promotion de janvier 2005 : 25 352 Euros payés le 4 novembre 2005.

Concernant la promotion de juillet 2005, les indemnités d'un montant de 51 793 € ont été payées en février 2006. Cette charge avait fait l'objet d'une charge à payer au 31 décembre 2005.

Ces dépenses ont été financées sur le budget 2006 conformément au vote de subvention de l'assemblée délibérante pour l'exercice 2006.

- Au titre de l'exercice 2006, l'association a versé les indemnités suivantes

- promotion de janvier 2006 : 39 521 Euros payés le 18 mai 2006
- promotion de juillet 2006 : 47 780 Euros payés le 8 décembre 2006

Formation du résultat de l'exercice 2006

Le résultat de l'exercice 2006 est un excédent de 210 946 Euros. Il intègre les éléments ci après :

En K€

- Financement alloué dans le cadre des Médailles du travail 2005 (promotion de juillet 2005) dont la charge a été rattaché à l'exercice 2005 alors que la subvention a été votée sur le budget 2006 K€ 52
- Reprise de subvention concernant le risque social sur les bons d'achat de la rentrée scolaire (risque prescrit) K€ 18
- Produits financiers dégagés au titre de l'exercice K€ 12
- Prix de cession des immobilisations K€ 5

Ainsi le résultat corrigé de ces éléments aurait été égal à K€ 124

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS ASSOCIATIFS

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
	A	B	C	D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés	5 367.12			5 367.12
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
réserves réglementées	716 157.35			716 157.35
Autres réserves	- 499 215.32	- 9 926.72		- 509 142.04
Report à nouveau	- 9 926.75	210 946.78	- 9 926.75	210 946.78
Résultat de l'exercice				
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- apports				
- legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Total	212 382.40	201 020.06	- 9 926.75	423 329.21

IMMOBILISATIONS

Cadre A		Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
			Réévaluations	Acquisitions
Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement et de développement			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			
	Total I			
	Total II	10 334.97		
Immobilisations corporelles				
	Terrains			
	Constructions sur sol propre			
	Constructions sur sol d'autrui			
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	29 656.58		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	8 265.05		
	Installations générales, agencements et aménagements divers	63 514.59		
	Matériel de transport	16 190.49		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier			
	Emballages récupérables et divers			
	Immobilisations corporelles en cours			
	Avances et acomptes			
	Total III	117 626.71		
Immobilisations financières				
	Participations évaluées par mise en équivalence	91.47		
	Autres participations			
	Autres titres immobilisés	500.00		
	Prêts et autres immobilisations financières			
	Total IV	591.47		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		128 553.15		

Cadre B		Diminutions		Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations Valeur d'origine
		Par virement	Par cession		
Immobilisations incorporelles					
	Frais d'établissement et de développement (I)				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)			10 334.97	
Immobilisations corporelles					
	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	Constructions sur sol d'autrui				
	Installations générales, agencements, aménag. constructions		10 876.61	18 779.97	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			8 265.05	
	Installations générales, agencements et aménagements divers		37 877.51	25 637.08	
	Matériel de transport			16 190.49	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier				
	Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	Total III		48 754.12	68 872.59	
Immobilisations financières					
	Participations évaluées par mise en équivalence			91.47	
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés		500.00		
	Prêts et autres immobilisations financières				
	Total IV		500.00	91.47	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			49 254.12	79 299.03	

AMORTISSEMENTS

Cadre A SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Valeur en début d'ex.	Augment. Dotations	Diminutions Sorties / Rep.	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Total I				
Total II	10 334.97			10 334.97
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Instal. générales, agenc. et aménag. constructions	29 656.58		10 876.61	18 779.97
Installations techniques, matériel et outillage industriels	8 265.05			8 265.05
Installations générales, agencements et aménagements divers	63 553.99		37 877.51	25 676.48
Matériel de transport	15 689.69	373.70		16 063.39
Matériel de bureau et informatique, mobilier emballages récupérables et divers				
Total III	117 165.31	373.70	48 754.12	68 784.89
TOTAL GENERAL (I + II + III)	127 500.28	373.70	48 754.12	79 119.86

Cadre B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORT. DEROGATOIR							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvements nets amort. à fin d'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel	
Immo. incorporelles							
Frais d'établisse. Total I							
Aut. immo. incorp. Total II							
Immo. corporelles							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol d'autrui							
Inst. gén., agenc. amén. const.							
Inst. techn., mat. outil. indus.							
Inst. gén., agenc., amén. divers							
Matériel de transport							
Mat. bureau, inform., mobilier							
Emballages récup. et divers							
Total III							
TOTAL GENERAL (I+II+III)							

Cadre C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES				Montant net début d'ex.	Augmentations	Dotations ex. aux amort.	Montant net en fin d'ex.
Frais d'émission d'emprunt à étaler							
Primes de remboursement des obligations							

Provisions inscrites au bilan

	Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations exercice	Diminutions : Reprises exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Provisions pour reconstitution gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger av. 01/01/92				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger ap. 01/01/92				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
Total I				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés payés				
Autres provisions pour risques et charges	17 687.00		17 687.00	
Total II	17 687.00		17 687.00	
Dépréciations				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
- comptes clients				
- autres dépréciations	3 258.44	8 566.00		11 824.44
Total III	3 258.44	8 566.00		11 824.44
TOTAL GENERAL (I + II + III)	20 945.44	8 566.00	17 687.00	11 824.44
		8 566.00	17 687.00	
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation				
- financières				
- exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation de l'exercice (Art. 39-1-5 du CGI)

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

Cadre A	ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1) (2)				
Autres immobilisations financières				
De l'actif circulant				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients				
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts taxes et versements assimilés				
Divers				
Groupe et associés (2)				
-biteurs divers				
Charges constatées d'avance				
Total		108 043.61	73 292.97	34 750.64
Total		108 043.61	108 043.61	

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice	
(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice	
(2) Prêts et avances consenties aux associés	

Cadre B	ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit : (1)					
- à un an maximum à l'origine					
- à plus d'un an à l'origine					
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)					
Fournisseurs et comptes rattachés					
Personnel et comptes rattachés					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					
Impôts sur les bénéfices					
Taxe sur la valeur ajoutée					
Obligations cautionnées					
Autres impôts, taxes et versements assimilés					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Groupe et associés (2)					
Autres dettes					
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
Total		79 755.55	1 404.29	66 821.78	- 0.50
Total		79 755.55	79 755.55		

1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	
1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	
2) Emprunt, dettes contractés auprès des associés	

PRODUITS A RECEVOIR

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 23)

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan

31/12/2006

31/12/2005

Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances	1 099.00	
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Total	1 099.00	

Autres créances**€ 1099.00**

Avoir à recevoir

1 099.00

CHARGES A PAYER

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article23)

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	31/12/2006	31/12/2005
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 615.10	27 509.40
Dettes fiscales et sociales	- 0.50	- 0.50
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes :	9 200.82	57 679.69
Total	35 815.42	85 188.59

Dettes fournisseurs et comptes rattachés**26 615.10 Euros**

Fournisseurs - facture à recevoir 26 615.10 Euros

Autres dettes**9 200.80 Euros**

Remboursements adhérents	8 180.19 Euros
Solde des activités 2005	52.51 Euros
Divers charges à payer	968.10 Euros

PRODUITS ET CHARGES CONSTATES D'AVANCE

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 23)

Produits constatés d'avance	31/12/2006	31/12/2005
Produits d'exploitation	2 329.16	4 651.16
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
Total	2 329.16	4 651.16

Charges constatées d'avance	31/12/2006	31/12/2005
Charges d'exploitation	34 750.64	35 609.83
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
Total	34 750.64	35 609.83

Détail des charges constatées d'avance au 31 décembre 2006

Activités familles 2007	5 195.16	Euros
Activités Culture 2007	19 056.82	Euros
Activité Sport 2007	4 472.70	Euros
Fonctionnement 2007	6 025.96	Euros
Total	34 750.64	Euros

Explications de certains postes du bilan

1/ Actif

1.1 / Avances et acomptes versé sur commande

Fournisseurs	Libellé	Montant en €
Alizes Travel	voyage Irlande 07-14/06/07	8 976
Alizes Travel	voyage Irlande 14-21/06/07	8 976
Cap voyages	cap voyages acompte we ski 12-14/01/07	370
Cap voyages	cap voyages acompte we ski 12-14/01/07	270
Cap voyages	cap voyages acompte we ski 12-14/01/07	160
Asia	voyage samarande juin 2007	25 116
Cap voyages	cap voyages ski serre 2007	4 708
Club hotel olympique	SF Vars les claux hiver 2007	8 300
Cote vacances	acpte SF 2 alpes 2007	2 570
Cote vacances	acpte SF 2 alpes 2007	400
Cote vacances	acpte SF 2 alpes 2007	540
Cote vacances	acpte SF 2 alpes 2007	490
Europe service groupe	balears 2007	3 000
Mondial evasion	New York 2007	14 850
Mondial evasion	fiesch 2007	2 691
Mondial evasion	molines 2007	1 914
Mer montagne vacances	SF Alpes d'huez 2007	3 639
Mer montagne vacances	SF Alpes d'huez 2007	1 910
Orange blee voyages	Paris 27-29/04/07	4 200
Orange blee voyages	Paris 11-13/05/07	4 200
REVE	CVL Vars 3-09/03/07	9 144
Tourisme et Loisirs	SR Choregies orange 2007	3 144
VTF voyages	SF Disney 18-20/04/07	8 175
VTF voyages	Orcieres 2007	1 000
VTF voyages	SF Hammamet 2007	10 500
VTF voyages	SF Orcieres 2007	3 055
	TOTAL 409100	132 298

1.2 / Recettes des activités restant à encaisser au 31/12/2006

Section	Participations à encaisser en €
Culture	15 060.00
Enfants	4920.00
Familles	9.00
Fonctionnement	9.00
Sports	600.00
Voyages	5 623.00
Sorties et soirées	8 640.00
Recettes des activités antérieures à l'exercice	10 118.55
Total au 31 décembre 2006	44 979.55

1.3/ Acomptes sur activités à venir et charges constatées d'avance sur activité

Section	Acomptes versés sur activités 2007 en €
Activités sportives 2007	9 141.60
Activités culturelles 2007	49 243.02
Activités familles 2007	16 578.06
Total au 31 décembre 2005	74 962.68

2 / Passif*2.1 / Acomptes reçus sur activités à venir et produits constatés d'avance sur activité*

	Acomptes versés en €
Participations adhérents sur séjours « familles » 2007	57 141.50
Participations adhérents sur séjours « enfants » 2007	21 811.00
Participations adhérents sur activités « culture » 2007	30 366.36
Participations adhérents sur activités « sport » 2007	13 445.40
Participations adhérents sur activités « voyages » 2007	22 993.50
Total	145 757.76

ESCAPADE 13

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

*52 Avenue de Saint Just
13256 MARSEILLE CEDEX 20*

PARTICIPATIONS DES ADHERENTS AUX ACTIVITES

PARTICIPATIONS DES ADHERENTS AUX ACTIVITES

SECTION ACTIVITES SPORTIVES

DOCUMENT ETABLI EN EUROS

	2006	2005
PARTICIPATIONS PAYEES PAR LES ADHERENTS		
TENNIS	14 489	11785.6
SKI	12 206	9959
VOILE	2 989	3424.2
STAGES ENFANTS	39 039	39035.2
RANDONNEE	0	624
TOTAL DES PARTICIPATIONS	68 723	64 828
QUOTE PART DE DEPENSES A LA CHARGES DES ADHERENTS		
TENNIS	14 489	11 786
SKI	12 206	9 959
VOILE	2 989	3 424
STAGES ENFANTS	39 039	39 035
RANDONNEE	0	624
TOTAL DES DEPENSES A LA CHARGES DES ADHERENTS	68 723	64 828
EXCEDENT DE L'EXERCICE	0	0

PARTICIPATIONS DES ADHERENTS AUX ACTIVITES

SECTION ACTIVITES ART ET CULTURELLES

DOCUMENT ETABLI EN EUROS

	2006	2005
PARTICIPATIONS PAYEES PAR LES ADHERENTS		
THEATRE	43 696	43 117
OPERA-CONCERT	6 111	7 737
ATELIER	2 065	3 636
MUSEE	316	434
SORTIES CULTURELLES	1 040	5 932
BALLET	167	
TOTAL DES PARTICIPATIONS	53 395	60 856
QUOTE PART DE DEPENSES A LA CHARGES DES ADHERENTS		
THEATRE	43 696	43 117
OPERA-CONCERT	6 111	7 737
ATELIER	2 065	3 636
MUSEE	316	434
SORTIES CULTURELLES	1 040	5 932
BALLET	167	
TOTAL DES DEPENSES A LA CHARGES DES ADHERENTS	53 395	60 856

PARTICIPATIONS DES ADHERENTS AUX ACTIVITES

SECTION SEJOURS / SORTIES / TOURISME

DOCUMENT ETABLI EN EUROS

	2006	2005
PARTICIPATIONS PAYEES PAR LES ADHERENTS		
SEJOURS FAMILLES	229 438	277 039
SEJOURS ENFANTS	191 913	280 120
SEJOURS RETRAITES	43 582	42 874
SEJOURS ACTIFS	259 772	457 479
SOIREE ET REVEILLON	42 736	38 986
THALASSOTHERAPIE	37 476	56 493
TOTAL DES PARTICIPATIONS	804 917	1 152 991
QUOTE PART DE DEPENSES A LA CHARGES DES ADHERENTS		
SEJOURS FAMILLES	229 438	277 039
SEJOURS ENFANTS	191 913	280 120
SEJOURS RETRAITES	43 582	42 874
SEJOURS ACTIFS	259 772	457 479
SOIREE ET REVEILLON	42 736	38 986
THALASSOTHERAPIE	37 476	56 493
TOTAL DES DEPENSES A LA CHARGES DES ADHERENTS	804 917	1 152 991

**ASSOCIATION
ESCAPADE 13**

Hôtel du Département
52 avenue de Saint Just
13013 MARSEILLE



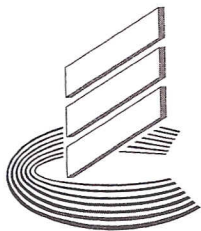
RAPPORT SPECIAL
du Commissaire aux Comptes

Closure au 31 décembre 2006



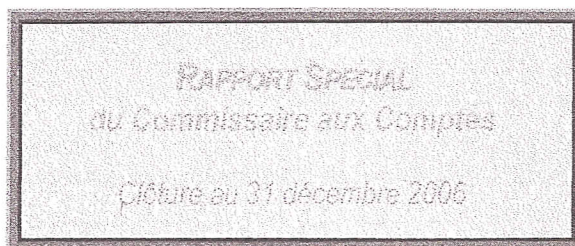
ACM Consultants
Cabinet BIZAILLON & Associés

17, boulevard Augustin Cioussa
Immeuble "Le Gallion"
13007 MARSEILLE



ASSOCIATION
ESCAPADE 13

Hôtel du Département
52, avenue de Saint Just
13013 MARSEILLE



En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre Association ESCAPADE 13, nous devons vous présenter notre rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés.

Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention nouvelle visée à l'Article L.612-5 du Code de Commerce.

Marseille, le 31 mai 2007
Le Commissaire aux Comptes
ACM Consultants
Cabinet BIZAILLON & Associés



Alexandre BIZAILLON